

DELIBERATION
DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 23 MARS 2022

Compte-rendu affiché le : 24 mars 2022

Date de transmission en Sous-Préfecture :

Date de la convocation du Conseil Municipal : 17 mars 2022

N° 22-03-09

OBJET :
Débat d'Orientations
Budgétaires 2022 -
Commune

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice au jour de la séance : 29

Secrétaire de séance : Thomas ROCHETTE



Membres présents à la séance :

Philippe DENIS – Jacques DECHANDON – Solange MORERE – Gilles GRANGIER - Mireille PAULET – Gérard ALLANCHE – Arlette PEREIRA – Guy BERNE – Geneviève NIGAY – Suzanne BOICHON – Régine CHEVALLIEZ – Edith CONSIGNY – Daniel DUCROS – Françoise PION – Marie-Hélène BRUNET - Gérard GRANGE – Michel FRANCHINI- Christine PALLEY – Joaquim DE ALMEIDA – Thomas ROCHETTE – Céline BENNICI – Lydie THOLLOT – André HUBERT – Marie-Hélène BOUILHOL – Aurélie DESBREE – Romain MONTELMARD.

Membres absents, excusés ayant donné pouvoir :

Christian BECUWE à Jacques DECHANDON - Serge GRANGE à Mireille PAULET.

Membre absent :

Pauline BESSON.

OBJET DE LA DELIBERATION :

DEBAT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2022 – COMMUNE

En application des dispositions du Code Général des Collectivités Locales, le vote du Budget Primitif doit être précédé d'un débat, qui a pour objet de présenter les perspectives budgétaires.

Après une analyse de l'activité 2021 tant en fonctionnement qu'en investissement, les orientations majeures qui permettront d'établir le budget 2022 sont présentées.
Le document est annexé à la présente délibération.

L'assemblée prend acte de la tenue de ce débat dans le cadre de la procédure budgétaire réglementaire.

Ont signé au registre tous les membres présents.

EXPEDITION CONFORME AU REGISTRE
A ST-GALMIER, le 24 mars 2022.

LE MAIRE,
Philippe DENIS.



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-214202228-20220323-22-03-09-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 25/03/2022

Affichage : 24/03/2022